

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 24 Septembre 2020

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents excusés : 1

1 - Admissions en non valeurs et créances éteintes au budget général

Le Conseil Municipal prononce à l'unanimité des membres l'admission en non valeur pour les personnes n'ayant pas acquitté leurs diverses créances. Concernant les créances irrécouvrables pour un montant total de 993,15 € et pour les créances effacées par un jugement dans le cadre d'une procédure de surendettement ou pour clôture insuffisance d'actifs pour un montant total de 136,60 €.

2 - Décision Modificative n° 2 budget Général

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 2 budget Général suivante :

		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant	
Section de Fonctionnement	Dépenses		011	60632		6 000,00	
			011	60628		22 160,00	
			011	60631		38 000,00	
			011	6236		4 000,00	
			011	6288		14 200,00	
			011	6236		1 000,00	
			011	6288		2 500,00	
			011	6288		4 000,00	
			011	6251		2 340,00	
			011	6281		410,00	
			011	6236		5 250,00	
			011	6182		1 000,00	
			011	6184		1 000,00	
			011	61551		54 000,00	
			011	6132		155 000,00	
			011	60623		-45 000,00	
			011	615221		-72 000,00	
			012			45 000,00	
			022	022		-248 290,00	
			65	6531		10 000,00	
			65	6535		10 000,00	
			65	6574		-814 700,00	
			65	6558		814 700,00	
	023	023		72 000,00			
		TOTAL DES DÉPENSES				82 570,00	
Section de Fonctionnement	Recettes		73	73111		53 000,00	
			74	74834		720,00	
			74	74835		8 850,00	
			74	74718		20 000,00	
				TOTAL DES RECETTES			
Section d' Investissement	Dépenses	22	21	2188	64	3 400,00	
		26	21	2183		85 000,00	
		26	21	2188		6 875,00	
		22	21	21318	411	-40 000,00	
		26	21	2184		6 200,00	
		22	21	2184		18 000,00	
		22	21	2138	414	4 225,00	
		26	21	2188		5 000,00	
			020	020		703 100,00	
		22	21	21318		72 000,00	
			TOTAL DES DÉPENSES				863 800,00
	Section d' Investissement	Recettes	73	13	1321		413 000,00
			22	13	1341		354 000,00
			13	1342		24 800,00	
			021	021		72 000,00	
		TOTAL DES RECETTES				863 800,00	

3 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal modifie à la majorité des membres le tableau des effectifs : proposition de 11 agents à l'avancement de grade pour l'année 2020, modification de durée hebdomadaire de travail au service enfance/jeunesse (-12/35ème), changements de filière aux services entretien/social et RAM, création de postes au service communication (+35/35ème), au service entretien (+16/35ème), renouvellement contrats chargée de mission et agent d'entretien.

4 - Télétravail en situation exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le recours au télétravail en situation exceptionnelle en l'ouvrant à toutes les fonctions compatibles, sans limite hebdomadaire et en autorisant l'utilisation de l'équipement personnel de l'agent.

5 - Formation des élus

Le Conseil Municipal arrête deux axes de formation et fixe à l'unanimité à 30 000 € les crédits ouverts à la formation des conseillers municipaux au titre de l'année 2021 et à 10 000€ au titre de l'année 2020.

6 - Convention de mise à disposition d'un agent à la Mission Locale

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition prévoyant les conditions de remboursement du montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'agent mis à disposition.

7 - Convention de mise à disposition d'agents au CCAS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition prévoyant les conditions de remboursement du montant de la rémunération et des charges sociales afférentes aux deux agents mis à disposition.

8 - Désignation ALTER – Commission des Marchés

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Denis Raimbault, en tant que titulaire, et Benoît Briand, en tant que suppléant, pour représenter la commune à la commission des Marchés de la SPL Alter.

9 - Désignation des représentants à la SPL Osez Mauges - Correctif

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Laurent HAY pour représenter la commune à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Osez Mauges.

10 - Désignation d'un représentant à ATIMA

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Serge Piou (titulaire) et Edith Baron (suppléante) pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale, éventuellement, et au Conseil d'Administration de l'Association Atima.

11 - Désignation d'un représentant CNAS

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Muriel Vandenberghe pour représenter la commune au sein du CNAS.

12 - Modification de la composition des comités thématiques

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification de la composition des comités consultatifs avec l'arrivée de Mme Muriel Vandenberghe au sein du Comité Aménagement Durable du Territoire et son départ au sein du Comité Cohésion et Animation du Territoire.

13 - Indemnisation amiable des dégradations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les modalités de remboursement de frais suite à sinistre en accord amiable :

*Pour les travaux en régie sans devis : forfait matériaux : 15 € / forfait main d'oeuvre : 25 € TTC/heure agent

*Pour les travaux en régie avec devis matériaux (montant cumulé inférieur à 5 000 € TTC) : devis des matériaux / forfait main d'oeuvre : 25 € TTC/heure agent

*Pour les travaux par entreprise (montant inférieur à 5 000 € TTC) : devis de fournitures et de prestations

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité, dans une limite de 5 000 € TTC et dans le cadre d'un règlement amiable hors assurances, à établir un état mémoire sur les bases établies précédemment et à émettre un titre de recettes à l'encontre du tiers responsable.

14 - Acquisition du site Boisseau à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des biens immobiliers situées 12 et 14 avenue du Parc à St-Pierre-Montlimart pour un montant de 140 000 € en l'état dans le cadre du projet de requalification du centre bourg.

15 - Acquisition réserve foncière pour extension lotissement La Fontaine 2 à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle 313C490 d'une surface de 12 557 m² pour un montant de 3€/m² dans le prolongement du futur lotissement La Fontaine 2 à St-Pierre-Montlimart.

16 - Modification du plan de financement de l'équipement mixte bibliothèque-périscolaire à La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la CAF à hauteur de 50 000 € et valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL HT	Co-financeurs	TOTAL
Études de MOE	42 050,00 €	CAF (Caisse d'Allocations familiales)	50 000,00 €
Études annexes	30 000,00 €		
Travaux	420 500,00 €	- État	
		- Région des Pays de la Loire (CTR)	336 400,00 €
		- Département	
		- Europe	
		Autofinancement	106 150,00 €
TOTAL HT	492 550,00 €	TOTAL	492 550,00 €

17 - Aménagement du commerce intérieur de St Quentin en Mauges - Avenant au marché de contrôle technique supérieur à 50 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le marché d'aménagement du commerce intérieur de St Quentin en Mauges par avenant comme décrit ci-après :

Objet de l'avenant	Montant initial du marché € HT	Montant de l'avenant n° 1 € HT	Montant de l'avenant n° 2 € HT	Nouveau montant € HT	Evolution cumulée
Mission Contrôle technique – Aménagement intérieur du commerce de Saint Quentin-en-Mauges : <u>SOCOTEC Construction</u> – 7, rue Bouché Thomas – 49002 ANGERS CEDEX 01 Avenant n° 1 : Phase Conception Avenant n° 2 : Phase Chantier	2 780,00 € HT	600,00 € HT	1 800,00 € HT	5 180,00 € HT	86,33 %

18 - Réhabilitation partielle du gymnase de la commune déléguée de St-Pierre-Montlimart

Attribution du marché de travaux lot n° 2

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation de la salle de sport de St-Pierre-Montlimart – lot n° 2 Plafonds - cloisons de la manière suivante : entreprise USUREAU pour un montant total de 36 578,81€ HT.

19 - Convention de mise à disposition d'une parcelle pour l'établissement d'un site de stockage de propane à Montrevault

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition à titre gratuit d'une surface de 177 m², sur la parcelle AB201, située allée du Rocher à Montrevault, pour installer un réservoir enterré, site de stockage gaz propane et valide les termes de la convention liée.

20 - Convention de servitudes Enedis pour le passage d'une ligne électrique au Fuiet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de servitudes à titre gratuit d'une bande de 1m sur 25 m, sur la parcelle C2227, au 8 rue de la Barrière au Fuiet, pour installer une ligne électrique de 400 volts afin de desservir un local communal loué comme atelier de menuiserie.

21 - SIEML - Effacement de réseau rue Arthur Gibouin à Montrevault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un fonds de concours dans le cadre des effacements de réseaux rue Arthur Gibouin à Montrevault d'un montant total de 83 247,92 € réparti comme suit :

*71 475,99 € HT au titre de l'effacement de la distribution publique

*11 748,12 € HT au titre de l'effacement de l'éclairage public

*23,81 € HT au titre du contrôle technique

et décide de participer à hauteur de 59 462,04 € TTC pour les travaux relatifs aux effacements de réseau télécommunications (génie civil télécom).

22 - Modificatif des dispositions générales des gîtes

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des conditions générales et décide d'ajouter la clause liée aux conditions d'annulation en cas de crise sanitaire d'urgence, ou d'empêchement médical de dernière minute afin de restituer l'intégralité des sommes versées (ces clauses s'appliquent à toutes les annulations relatives à des réservations à compter du 10/07/2020).

23 - Réactualisation des taux de taxe de séjour pour 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter les tarifs et taux applicables pour la taxe de séjour à compter du 01/01/2021 suivant le tableau ci-après :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée À partir du 01/01/21
Palaces	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 1 et 2 étoiles	0,20 €

24 - Modificatif du règlement intérieur général de location des salles communales - Rapporteur Corinne Bourcier

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du règlement intérieur et ajoute les clauses relatives aux conditions financières et notamment la restitution des sommes versées en cas de désistements ou annulations liés à un état d'urgence sanitaire ou pandémies (ces clauses s'appliquent à toutes les annulations relatives à des réservations à compter du 10/07/2020).

25 - Participation scolarisations extérieures - Rapporteur Danielle Jarry

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarité, pour un montant total de 895,20€, réparti comme suit :

- 1 enfant de la commune de la Boissière du Doré pour un montant total de 294 €,
- 1 enfant de la commune déléguée de Chemillé (Chemillé en Anjou) pour un montant total de 266,20€,
- 1 enfant de la commune déléguée de Beaupréau (Beaupréau en Mauges) pour un montant total de 335,00 €.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 22 octobre 2020